



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

**Prime
exceptionnelle
2021 :**

- Jusqu'à 27 891,48 €
→ 300€
- De 27 891,49€ à
37 188,64€
→ 200 €
- De 37 188,64€ à
55 782,96 €
→ 150 €

**Sur la paie de
septembre**

UNE PRIME EXCEPTIONNELLE VERSÉE DÈS SEPTEMBRE

La Poste vient d'annoncer une nouvelle prime aux postières et postiers, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés de la maison mère.

Les postières et les postiers bénéficieront de cette prime :

- Quel que soit leur statut ou la nature du contrat de travail (intérimaires compris) s'ils sont présents dans l'entreprise à la date de versement et pour toutes les périodes travaillées au cours des 12 mois précédents.
- Pour les agents à temps partiel, les nouveaux embauchés ou temporairement salariés de La Poste, la prime sera versée prorata-temporis.

Le montant de la prime pour un temps plein est fixé en tenant compte de tous les éléments de rémunération :

- ▶ Jusqu'à 1,5 fois le SMIC : 300€
- ▶ Jusqu'à 2 fois le SMIC : 200 €
- ▶ Au-delà de 2 fois et jusqu'à 3 fois le SMIC : 150€

Une décision qui intervient à la suite de longs mois de pressions de la part des organisations syndicales, et qui fait suite à l'annonce officielle de résultats semestriels du groupe La Poste en hausse par rapport à l'année passée.



www.facebook.com/cfdtlaposte/

Cfdt: BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Privé Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Public Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre

Métier :

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS